

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2020

GROUPE JAJ SA
40 RUE BEAUMARCHAIS
93100 MONTREUIL
592 013 155 00060



Contact : Fabrice JIMENEZ 01 41 58 62 22

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 euros
Siège social : 40-48, rue Beaumarchais 93100 MONTREUIL
RCS BOBIGNY 592 013 155 (2005 B 03765)
Siret : 592 013 155 00060

INTERNET : <http://www.jaj.fr>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Bruno DAUMAN

Administrateurs : Romain DAUMAN
Franck SZWARC

DIRECTION

Président Directeur Général Bruno DAUMAN
Directeur Administratif et Financier Fabrice JIMENEZ

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FI ABILITY
15 bis rue Jean-Baptiste Pigalle
75009 PARIS
Représentée par Julien TOKARZ

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019/2020

- 1 – Composition du Conseil d’Administration**
- 2 – Attestation du Rapport Financier Annuel**
- 3 – Rapport du Conseil d’Administration**
- 4 – Informations Spécifiques Communiquées à l’Assemblée Générale**
- 5 – Propositions Soumises à l’Approbation de l’Assemblée Générale**
- 6 – Rapport du Conseil d’Administration sur le Gouvernement d’Entreprise**
- 7 – Ordre du Jour**
- 8 – Projet du Texte des Résolutions**
- 9 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels**
- 10 – Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementés**
- 11 – Attestation du Commissaire aux Comptes sur les Informations Communiquées Relatives au Montant Global des Rémunérations Versées aux Personnes les Mieux Rémunérées**
- 12 – Commentaires du Compte d’Exploitation**
- 13 – Comptes Sociaux et Annexes**



40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

Télécopie 01 41 58 62 49

Internet : <http://www.jaj.fr>

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le Rapport Financier Annuel ci-dessous présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUNO DAUMAN

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- Vous présenter notre rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020,
- Vous rendre compte de notre gestion,
- Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Conseil d'Administration.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La Société FIABILITY représentée par Monsieur Julien TOKARZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoquée dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Nous vous précisons que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Les comptes individuels de l'exercice 2019/2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « GROUPE JAJ »

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/03/2020 ont été élaborés conformément aux règles et méthodes comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, dans le respect des règles de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D'ACTIVITE (L. 232-1,II ET L. 233-6 AL.2 / R 225-102 AL. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 est de 20 158 362 euros contre 22 706 189 euros au 31 mars 2019, soit une baisse de 11,22 % qui succède à baisse de 5,53 % de l'exercice précédent.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 2019-2020 (€)	Exercice 2018-2019 (€)	Variation
Ventes en France marchandises	2 765 825	1 155 275	+139,40
Ventes à l'export marchandises	857 887	875 982	-2,07
Production de biens en France	10 215 711	14 886 453	-31,38
Production de biens à l'Export	6 299 974	5 768 865	+9,21
Prestations de services en France	13 291	14 032	-5,28
Prestations de services à l'export	5 675	5 581	+1,68

DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (L. 441-6-1 ET D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients :

SOCIETE GROUPE JAJ SA

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 L.1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€						Article D.441 L.2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu en K€					
	0 jour <small>(sauf en cas de litige)</small>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour <small>(sauf en cas de litige)</small>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	/	187	180	100	522	/	/	761	683	130	3 348	/
Montant total des factures concernées TTC	/	649	512	242	2 605	4 008	/	588	528	101	2 588	3 805
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	/	3,80%	3,00%	1,42%	15,25%	23,46%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							/	2,60%	2,33%	0,45%	11,43%	16,80%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						350					
Montant total des factures exclues TTC	0						941					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	60						60 FDM					

RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al. 1)

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 15 678 786 € contre 17 322 563 € au 31 mars 2019, correspondent principalement :

	31/03/2020	31/03/2019
Frais de collection, sous-traitance	11 204 210	12 735 582
Prestations logistiques	426 566	667 493
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	288 619	328 152
Location entrepôt de stockage	335 275	332 447
Entretien réparation	133 672	128 673
Assurances	67 875	104 607
Commissions	679 954	568 159
Rémunération affacturage	123 059	193 284
Honoraires ⁽¹⁾	217 163	304 093
Publicité, salons	830 890	585 495
Transport	869 379	821 371
<i>(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 37 000 € au 31/03/2020 contre 37 000 € au 31/03/2019.</i>		

Le poste « Autres charges » comprend des royalties au titre de la licence "SCHOTT", pour 591 922 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- a) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- b) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- c) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- d) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 font ressortir une perte nette comptable de -168 995,32 €, contre un bénéfice de 167 451,90 € pour l'exercice précédent.

II – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Dettes totales / capitaux propres	472,09 %	369,04 %	389,04 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	66,89 %	49,16 %	46,26 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	76,47 %	74,44 %	59,48 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 2 856 072 € au 31 mars 2020.

A cette même date, le montant des créances clients cédées à la société de factoring "BNP Factor" est de 750 417 €.

Dans les autres créances, la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 230 520 €, les cessions indisponibles à – 3 332 €.

Pour se protéger contre le risque de change et compte tenu du volume d'achat de marchandises en dollars, la société achète des devises à terme.

Au 31 mars 2020, le montant des achats à terme de devises s'élève à 7 400 000 \$ US.

III- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE (R. 225-102 al 1) - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires est en recul de 11.2% sur l'exercice 2019/2020 et atteint 20.16M€.

L'année a été caractérisée par une saison hivernale profondément bouleversée par les mouvements sociaux qui ont fortement dégradé l'activité commerciale dès le mois de novembre et qui ont fortement perturbé et pénalisé les ventes chez nos revendeurs et dans nos boutiques à enseigne Schott.

A cela s'est ajoutée une météo extrêmement peu favorable durant la période hivernale partout en Europe qui a eu un impact forcément négatif.

Et enfin, le Covid en Asie a eu comme conséquence un retard important dans l'arrivage de nos marchandises Printemps/Eté au cours du dernier trimestre de notre exercice (janv-mars), lesquelles ont été réceptionnées

courant mars avec parfois plus de deux mois de retard. Dix jours après la réception complète des marchandises, la France et de nombreux pays européens rentraient en confinement et nous n'avons donc pu honorer une grande partie de nos commandes de la saison.

Conséquence de tous ces événements exceptionnels : nous estimons un manque à gagner de 1.76M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice.

A noter qu'à cela s'ajoute toujours une réelle morosité du secteur textile qui affiche de nouveau une baisse sectorielle pour la treizième année consécutive.

Au-delà de ce climat négatif exceptionnel, la mutation du secteur de l'habillement est toujours en marche, notamment au niveau des circuits de distribution. Avec des revendeurs indépendants en souffrance, des grands magasins dépendant fortement de la clientèle touristique, les ventes sur le web représentent le seul circuit en croissance, avec un dynamisme important, quels que soient les pays européens.

Pour Groupe JAJ, le marché français a connu une forte baisse des ventes (-19.5%), conséquence directe de la paralysie due aux grèves sur le territoire national alors que l'export affiche une croissance de +7.8%, conséquence du développement croissant de notre activité avec des acteurs majeurs du web comme Zalando ou encore Amazon UK.

En ce qui concerne les ventes par circuit de distribution, les magasins indépendants sont en croissance avec notamment de nouveaux référencements importants dans le domaine du sport, et représentent plus que 35% du CA (contre 29% en 2018/2019), alors que les ventes via les webstores pure player représentent désormais 21% de l'activité et ont connu un très léger fléchissement, notamment dû à La Redoute alors que notre activité se porte en forte croissance avec les acteurs majeurs du web en Europe avec des partenariats renforcés pour les années à venir.

Les grands magasins ont connu une baisse significative de 22%, pour deux raisons principales : notre décision de réduire le nombre de magasins Galerie Lafayette en province référençant Schott (afin de maximiser nos budgets sur le magasin principal de Hausmann) et la baisse significative de fréquentation et de chiffres d'affaires durant la dernière période hivernale, du fait des mouvements sociaux ayant paralysé le trafic en magasin, notamment à Hausmann.

Les ventes au détail en revanche ont augmenté de 17% (boutique Schott + webstore Schott) et représente désormais 14% de l'activité (contre 10% pour l'exercice précédent). Cette croissance aurait pu être davantage importante, une fois de plus, si le mois de décembre, notamment, n'avait pas été si perturbé...

Nos boutiques ont néanmoins bien résisté en affichant une très légère baisse de 2% alors que notre webstore, qui est notre principal axe de développement et contributeur de marge, affiche une croissance de plus de 45%.

Groupe JAJ a pris le choix de maximiser à court terme les investissements sur le webstore Schott qui affiche un fort taux de croissance et demeure un très fort contributeur en terme de marge.

Il est désormais plus que nécessaire pour Schott de continuer à accélérer sur le digital via notre webstore et toujours via des partenaires revendeurs leaders (Zalando, Amazon, Asos, Redoute...), d'y développer également l'activité de Market place, qui générera également davantage de chiffre d'affaires à forte marge.

Il est à noter également que la partie discount a été fortement réduite sur l'exercice, avec une maîtrise très saine de la gestion des stocks et une réduction drastique des opérations de déstockage générant le plus souvent des pertes.

Toutes ces actions ont contribué à une augmentation de 3.6 points du taux de marge brute globale.

Cette croissance et ce développement de la vente en direct démontrent l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes via nos boutiques physiques et notamment notre webstore sont désormais au cœur de la stratégie d'entreprise.

IV – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-1-II) - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR (L. 232-1-II / R. 225-102 al 1)

Alors que la crise sanitaire du Covid 19 a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore bien difficile de mesurer, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Nous misons énormément sur la refonte de notre webstore qui sera lancé en septembre avec en appui de nombreuses interactions avec les réseaux sociaux, des investissements sur le marketing digital et de nouveaux outils qui permettront d'accélérer la croissance des ventes sur notre site internet.

Nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

Le confinement a accéléré encore davantage cette dynamique où l'achat de vêtements via le web attire de plus en plus de consommateurs.

Il est donc impératif pour Groupe JAJ, fort de l'attractivité de sa marque iconique Schott, de concentrer ses moyens au développement du digital et de consacrer ses investissements sur ce canal, en propre ou via nos principaux clients sur le web (an achat ferme et en market place).

Ces investissements se répartissent de la manière suivante :

- Refonte du webstore Schott
- Achat d'espaces publicitaires sur le web, bannières, Google Ad...
- Acquisition de bases de données qualifiées, CRM, E-marketing, Omnicanal
- Réseaux sociaux (facebook, Instagram...) et création de contenu
- Développement de la marque en market place : Exclusivité pour JAJ de la revente de la marque Schott sur les market places type Amazon, Redoute...(interdiction de vendre la marque de la part des revendeurs Schott sur des market places).
- Développement de produits exclusifs et injection de nouveautés

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre-ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur. Les premiers résultats laissent entrevoir de belles perspectives de croissance.

L'année 2020/2021 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec d'ores et déjà près de deux mois sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise à court terme.

Néanmoins Groupe JAJ, en ayant renforcé depuis de nombreuses années ses partenariats avec les acteurs majeurs du web, qui se portent extrêmement bien, en concentrant ses investissements sur son webstore, en ne possédant pas en propre un parc de magasins conséquent et en développant un nouveau canal de distribution dynamique, via des acteurs majeurs de la distribution spécialisés au départ dans le sport, reste dans une position beaucoup moins délicate que beaucoup de nos concurrents ou autres marques de mode.

Des opportunités pour Schott seront donc à saisir dans cette période inédite.

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-1-II)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société Groupe JAJ a comptabilisé un crédit impôt recherche d'un montant de 0 €.

**INFORMATIONS SPECIFIQUES
COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

- - -

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément à l'article L 225-210 al 3 du code de commerce, la société ne disposant pas de réserves suffisantes, l'assemblée n'a pas la possibilité de donner l'autorisation à la société à l'effet d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % de son capital social.

En conséquence et en conformité des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, aucun mouvement n'a été enregistré à ce titre au cours de l'exercice 2019-2020.

II - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 AL.1)

En conformité des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, la SA GROUPE JAJ n'a pris aucune participation directe dans le capital social d'une société ayant son siège social sur le territoire Français.

III - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI ART. 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux.

IV - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

V - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI ART. 223 QUATER)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles
(Article 39-4 du Code Général des Impôts) : 2 615 €
- Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) : 6 570 €
- Provisions pour risque de change : 37 629 €
- Amendes et pénalités : 4 445 €
- Ecart de conversion Actif au 31/03/2019 : 67 105 €

VI - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

1) – Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.

2) – Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

VII - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 mars 2020 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	31/03/2020	31/03/2019
Indivision Maurice JABLONSKY	39,17%	39,17%
Indivision Joseph JABLONSKI (depuis le 16/04/2019)	10,56 %	10,56 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VIII - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE L'ENSEMBLE DE LEURS MANDATS EXERCES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31/03/2020

En conformité des dispositions de l'article 116 de la Loi 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques et de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération globale des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé ainsi que la liste de l'ensemble de leurs mandats vous sont données ci-dessous :

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la SA Groupe JAJ est composé des membres suivants :

- Monsieur Bruno DAUMAN : Président du Conseil d'Administration, Demeurant 16, rue Poirier 94160 SAINT MANDE.
- Monsieur Romain DAUMAN : Administrateur, Demeurant 16 rue du Port Royal 75003 PARIS.
- Monsieur Franck SZWARC : Administrateur, Demeurant 5, place Charles Digeon 94160 SAINT MANDE.

Les membres du Conseil n'exercent aucun autre mandat.

Rémunération globale, y compris les avantages en nature, au titre de l'exercice 2019-2020 :

	Rémunération	Jetons de présence
Bruno DAUMAN	253 280 € y compris les avantages en nature	0 €
Romain DAUMAN	0 €	0 €
Frank SZWARC	0 €	0 €

Nous précisons que toutes les rémunérations ci-dessus sont fixes.

IX - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE R.225-102 AL.1 DU CODE DE COMMERCE)

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général dans sa séance du 25 septembre 2014 et a nommé dans ces fonctions Monsieur Bruno DAUMAN pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

X- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 AL. 4,5,6 DU CODE DE COMMERCE)

RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2020, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	-2 812 746 \$
Dettes fournisseurs en devises	-2 758 809 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	- 53 937 \$
HORS BILAN	7 400 000 \$
Achats à terme de devises	7 400 000 \$
DIFFERENTIEL	4 587 254 \$

XI – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

Aucune mesure n'a été prise pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

XII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application du 20 février 2002, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 – Effectifs

Au 31 mars 2020, l'effectif total de l'entreprise était de 44 salariés (temps équivalent).

Il a été procédé à 4 embauches en CDI.

L'entreprise n'a mené aucun plan social.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 mars 2020, 44 salariés étaient employés à temps plein, 1 salarié à temps partiel : 26 cadres et salariés étaient à 157,75 heures de travail, 17 salariés à 151,67 heures de travail, et 1 salarié à 126,20 heures de travail.

3 – Rémunérations

Au 31 mars 2020, la masse salariale annuelle est de 2 361 343 euros, à laquelle s'ajoutent 1 070 894 euros de charges sociales contre 2 483 836 euros avec 1 147 110 euros de charges sociales au 31 mars 2019.

Il n'y a pas de système d'intéressement et pas d'accord de participation.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Il n'y a pas de Comité Social et Economique (CSE) et il y a des délégués du personnel (élection du 10 janvier 2018 et 17 janvier 2018).

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Il n'y a pas eu d'accident du travail au cours de l'année 2019-2020 sans incidence particulière sur les conditions d'hygiène et de sécurité.

6 – Formation

1.00 % de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie pas de travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Il n'y a pas de comité d'entreprise donc aucun budget.

XIII- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

**PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

I – APPROBATION DES COMPTES

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- celui du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de donner quitus de leur mandat aux Administrateurs au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2020, soit la somme de -168 995,32 € de la façon suivante :

- Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour -168 995,32 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » passerait de la somme de -924 871,78 € à la somme de -1 093 867,10 €, après affectation.

III - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

IV - ALLOCATION DE JETONS DE PRESENCE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de n'allouer aucune somme, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'Administration en exercice pendant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

V - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de Bruno DAUMAN ainsi que celui de Romain DAUMAN arrivent à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et qu'il conviendra de statuer sur leur renouvellement.

Quant au mandat de Monsieur Frank SZWARC, celui-ci arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

VI - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons que le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrive à échéance avec la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 et qu'il conviendra de statuer sur leur renouvellement.

VII - PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

En conformité de l'article L 225-210 al. 3 du code de commerce, nous ne vous proposons pas d'autoriser la société à acheter ses propres actions dans les conditions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce.

*

* *

Le projet des résolutions que nous soumettons à votre approbation reprend les principaux points de notre rapport et nous espérons qu'il recevra votre approbation.

Sont annexés au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- le tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2019 - 2020	2018 - 2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
a) Capital social	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
b) Nombre des actions ordinaires	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939	3 560 939
c) Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	2019 - 2020	2018 - 2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 158 362	22 706 189	24 034 434	23 138 052	20 192 387
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-63 703	184 576	515 466	454 148	-345 461
c) Impôts sur les bénéfices	0	-140 000	-60 000	0	-140 000
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	-168 995	167 452	572 508	328 573	175 499
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
III - RESULTATS PAR ACTION	2019 - 2020	2018 - 2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0.02	0.05	0.14	0.13	-0.10
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0.05	0.05	0.16	0.09	0.05
c) Dividende attribué à chaque action (net)					
IV - PERSONNEL	2019 - 2020	2018 - 2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	49	44	43	41
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 424 667	2 579 038	2 327 273	2 141 998	2 031 897
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	965 934	1 103 944	996 799	941 675	868 042

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L 225-37 du Code de commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2019/2020, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société « GROUPE JAJ ».

Le présent rapport a été soumis au conseil d'administration le 16 juillet 2020.

1 - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un conseil d'administration. Elle n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en conformité des dispositions du code de commerce applicables aux sociétés anonymes cotées et tient compte des préconisations du MEDEF disponibles sur le site internet du Medef.

Ce rapport a été établi en tenant compte des recommandations émises par l'AMF

1.1. Composition du Conseil :

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de TROIS (3) membres :

- Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général,*
- Monsieur Romain DAUMAN, administrateur,*
- Monsieur Frank SZWARC, administrateur.*

A ce jour, il n'y a aucune femme au Conseil d'Administration.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est :

<i>Administrateur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Fonctions exercées</i>
<i>Bruno DAUMAN Né en 1979 16, rue Poirier 94160 Saint Mandé</i>	<i>400</i>	<i>Président Directeur Général de la société. Son mandat d'administrateur doit être renouvelé au cours de la présente assemblée générale.</i>
<i>Romain DAUMAN Né en 1983 16 rue du Port Royal 75003 Paris</i>	<i>80</i>	<i>- Administrateur de la société. Son mandat doit être renouvelé au cours de la présente assemblée générale. - Gérant de l'Eurl CAFORD (RCS PARIS 789 480 241)</i>
<i>Frank SZWARC Né en 1956 5, place Charles Digeon 94160 Saint Mandé</i>	<i>11 803</i>	<i>Administrateur de la société. Fin de mandat : AG statuant sur comptes 31/03/2021</i>

Le conseil d'administration n'a pas institué de comités.

1.2. Commentaires sur la composition du Conseil d'Administration :

1.2.1. Présidence du Conseil d'administration

Les statuts de la société prévoient que le Président du Conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société, selon décision du conseil. En application de l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 septembre 2014 de ne pas procéder à la dissociation des fonctions entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, en considérant que la structure moniste était mieux adaptée aux circonstances du moment.

1.2.2. Nomination d'un Directeur Général Délégué

Lors de notre conseil d'administration du 25 septembre 2014, Monsieur Bruno DAUMAN, Président directeur général n'a pas souhaité être assisté d'un directeur Général Délégué.

1.2.3. Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la société « GROUPE JAJ », et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;

- aucun des membres du conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.4. Contrats de Services

Aucun membre du conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec la société « GROUPE JAJ » ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, et par les statuts. La société « GROUPE JAJ » souscrit et s'attache à respecter les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du rapport Consolidé AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la société et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il désigne les mandataires sociaux chargés de diriger la société.

Il définit la politique de rémunération de la Direction Générale.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Il s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Il arrête le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Il arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale.

1.3.1. Fréquence des réunions et décisions adoptées :

L'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois :

Séance du 13 décembre 2019 à 14 heures, ayant pour ordre du jour :

- Révision du compte de résultat prévisionnel 2019/2020 de la société Groupe JAJ,
- Situation de l'actif réalisable et du passif exigible au 30 septembre 2019 de la Société Groupe JAJ,
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 Septembre 2019 de la société Groupe JAJ,
- Etablissement du rapport d'activité pour la période du 1^{er} Avril 2019 au 30 Septembre 2019,
- Questions diverses.

1.3.2. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 « REUNIONS DU CONSEIL » des statuts les administrateurs ont été convoqués dans le respect des dispositions légales par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.3.3. Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans le respect des dispositions légales.

1.3.4. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social de la société.

1.3.5. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2 – LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Bruno DAUMAN, votre Président et Directeur Général.

3 – CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance de la Société « GROUPE JAJ » et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

4 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Au titre de l'exercice 2019/2020, il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du conseil d'Administration.

4.1. Montant des rémunérations des mandataires sociaux versées par la société au titre de l'exercice 2019/2020 :

	Rémunération brute fixe versée	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Rémunération totale perçue
Bruno DAUMAN	248 696 €	0 €	Voiture : 3 468 € Repas : 1 116 €	253 280 €

4.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux. Ils ne perçoivent pas de part variable.

Il n'existe ni parachutes dorés ni retraites chapeaux.

Les avantages en nature sont déterminés sur la base du barème de l'administration fiscale.

4.3. Schémas d'intéressement et de participation

Il n'y a ni contrats d'intéressement ni de participation.

5 – INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que le rapport de gestion fait mention des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

6 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Nous vous rappelons que notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne. Ces procédures reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

6.1. Objectif du contrôle interne

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la qualité et la fiabilité de la production des comptes dans les buts suivants :

- ♦ prévenir les erreurs et les fraudes,*
- ♦ protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,*
- ♦ gérer rationnellement les moyens de l'entreprise,*
- ♦ assurer un enregistrement comptable correct de toutes les opérations nécessaires, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.*

Le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de malversation, il ne peut cependant conduire à les éliminer complètement.

6.2. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la société n'est pas formalisé, mais il est effectif et s'est affiné au cours des années. Il répond essentiellement aux conditions suivantes :

- ♦ séparation des fonctions*
- ♦ exhaustivité*
- ♦ réalité*
- ♦ évaluation correcte*

- ♦ *respect des normes de présentation des comptes.*

Compte tenu de notre activité de négoce un soin tout particulier a été apporté au suivi des marchandises de leur commande aux fournisseurs à la livraison aux clients en passant par la gestion des stocks. Pour ce faire nous disposons d'un programme informatique spécifique et performant fournissant un inventaire en permanence ainsi que diverses statistiques par produit, famille, représentant, secteur, marges etc... constituant une aide à la gestion efficace.

Notre secteur de clientèle présente un risque non négligeable, aussi en plus du suivi inclus dans le programme cité plus avant, une gestion et une surveillance des comptes des clients est effectuée en comptabilité. Dans le cadre du contrat de factoring, nous disposons d'une assurance crédits en plus des renseignements commerciaux que nous nous efforçons de maintenir à jour.

Les décisions d'achat importantes remontent à la direction générale avec un souci de prix, de maintien de la qualité et de la continuité des approvisionnements auprès de fournisseurs habituels.

Notre gestion financière en dehors des opérations courantes fait appel au factoring et à des mesures de précaution contre les variations de cours de change compte tenu du chiffre significatif de nos importations. Pour se protéger contre le risque de change, la société achète des devises à terme. Les recours aux emprunts sont soumis au conseil d'administration de même que les opérations sur titres.

La gestion du personnel est également très centralisée et les tâches de chacun clairement définies avec des recoupements pour contrôle et afin d'éviter qu'une même personne n'effectue une ou plusieurs tâches incompatibles.

Sur le plan juridique nous sommes assistés par les juristes d'un cabinet d'avocats extérieur à la société.

En ce qui concerne les biens et les personnes nous avons pris, tant en contrats d'assurance qu'en mesures de sécurité et de vidéosurveillance, toutes les dispositions nécessaires pour la sauvegarde des biens et des personnes en cas de sinistre.

Les investissements nécessaires au maintien et au développement de l'entreprise sont engagés au fur et à mesure des besoins et des objectifs poursuivis. Les investissements importants relèvent du conseil d'administration.

Notre service comptable est doté d'un personnel compétent. Les normes comptables applicables en France sont scrupuleusement respectées afin de présenter des comptes sociaux fiables avec une information complète.

7 - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

- 2) *Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice.*
- 3) *Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :*

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée

à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

8 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L 225-37-4, 3)

Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Fait à Montreuil le 16 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital de 3 560 939 €.

Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais, 93 100 Montreuil sous-bois.

592 013 155 RCS Bobigny

Siret : 592 013 155 00060

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 29 septembre 2020, à 10 heures, au siège social de la société, 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil sous-bois (93100), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce,
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution – (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution – (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 fait ressortir une perte nette comptable de -168 995,32 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2020, soit la somme de -168 995,32 €, de la façon suivante :

- Au débit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour -168 995,32 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » passera de la somme de -924 871,78 € à la somme de -1 093 867,10 €, après affectation.

Troisième résolution – (distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux)

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution – (Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate que :

- 1) Aucune convention nouvelle ni engagements nouveau entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenu au titre de l'exercice écoulé.
- 2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31/03/2020 :

Actionnaire concerné : Indivision Maurice JABLONSKY

Nature : Abandon de compte-courant en 2001/2002 à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités : remboursement exigible quand la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros.

La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.

Cinquième résolution – (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

Sixième résolution – (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

Septième résolution – (Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY)

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société FIABILITY, et de nommer en remplacement :

EMARGENCE AUDIT
SAS au capital de 56 000 euros
Siège social : 19 rue Pierre Semard 75009 PARIS
RCS PARIS n°338 339 872
Représentée par Monsieur Yann Eric PULM

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

Huitième résolution – (Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT)

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société EMARGENCE AUDIT, et de nommer en remplacement :

FI ABILITY
SARL à associé unique, au capital de 55 000 euros
Siège social : 19 rue Pierre Semard 75009 PARIS
RCS PARIS n°484 880 422
Représentée par Monsieur Julien TOKARZ

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2026.

Neuvième résolution – (Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée.

1.1 Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires devront justifier de la propriété de leurs actions, à la Record Date, soit le 25 septembre 2020 à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-2), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, cette inscription en compte des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte, qui apportera ainsi la preuve de la qualité d'actionnaire du titulaire des titres. L'attestation de participation est établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire non résident représenté par l'intermédiaire inscrit. Le teneur de compte doit joindre l'attestation de participation au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, et l'adresser à Société Générale (Service Assemblées, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3).

L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions, toutefois si le dénouement de la vente (transfert de propriété) intervient :

- avant J-2 0h00 heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, la procuration, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seront invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas.
- après J-2 0h00 heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, il ne sera ni notifié par l'intermédiaire habilité ni pris en considération par la Société.

1.2 Modes de participation à l'Assemblée

L'actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter par toute personne physique ou morale de son choix,
- soit en se faisant représenter par le Président de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation (dans les conditions définies au paragraphe II de l'article R225-85), ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

1.2.1 Actionnaires souhaitant participer personnellement à l'Assemblée générale

L'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée générale devra se munir d'une carte d'admission.

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique par courrier postal.

Il pourra obtenir sa carte d'admission, en renvoyant le formulaire unique dûment rempli et signé à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation reçue par courrier postal.

L'actionnaire au porteur, adressera une demande de formulaire unique à son teneur de compte titres. Dans ce dernier cas, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le 25 septembre 2020 (J-2 ouvré), il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'Assemblée.

Il sera fait droit à toute demande reçue au plus tard le 25 septembre 2020 (J-3). Pour faciliter l'organisation de l'accueil, il serait néanmoins souhaitable que les actionnaires désirant assister à l'Assemblée fassent leur demande le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

1.2.2 Actionnaires ne pouvant assister personnellement à l'Assemblée générale

L'actionnaire n'assistant pas personnellement à l'Assemblée peut participer à distance i) en donnant pouvoir, ii) en votant par correspondance.

1.2.2.1 Désignation – Révocation d'un mandataire

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :

- par courrier postal, à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif, soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur et reçu par Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex au plus tard le 25 septembre 2020 ;

- Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce et sous réserve d'avoir signé un formulaire de procuration dûment complété, la notification à la société de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, sous forme de copie numérisée, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com.

Le message devra préciser les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué,

- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur, en envoyant un e-mail contenant la copie numérisée du formulaire de procuration en pièce jointe à l'adresse électronique suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com.

Le message devra préciser les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. Les actionnaires concernés devront demander impérativement à leur teneur de compte qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer

une confirmation écrite (par courrier ou par télécopie) à Société Générale, Service des assemblées générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex.

Les copies numérisées de formulaires de procuration non signés ne seront pas prises en compte.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 25 septembre 2020, pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique assemblees.generales@sgss.socgen.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

1.2.2.2 Vote à distance à l'aide du formulaire unique

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront :

– pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation.

– pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le 23 septembre 2020.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte, qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire à J-2.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le 25 septembre 2020.

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société après cette date ne sera pris en compte.

DEMANDES D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RESOLUTION OU DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L.225-105 et R.225-71 à R.225-73 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées, dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce au Siège social (Adresse du siège social) dans un délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la détention ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 susvisé. La demande d'inscription de projets de résolution devra en outre être accompagnée du texte des projets de résolution et la demande d'inscription de points à l'ordre du jour devra être motivée.

L'examen par l'Assemblée des points et projets de résolutions déposés par les actionnaires dans les conditions légales et réglementaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes conditions à J-2.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 23 septembre 2020, adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration.

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée seront mis à disposition au siège social de la Société, à compter de la publication de l'avis de convocation.

Les documents et informations mentionnés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce destinés à être présentés à l'Assemblée seront mis à la disposition sur le site Internet de la Société : www.jaj.fr, au plus tard le 21ème jour avant l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° : 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020



SA GROUPE JAJ

A l'Assemblée Générale de la **SA GROUPE JAJ**,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA GROUPE JAJ relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

L'inventaire physique des stocks de prototypes et échantillons n'a pu être réalisé au 31 mars 2020, en raison du contexte exceptionnel de la crise du Covid. Les quantités retenues, pour les besoins de la valorisation de cette catégorie de stocks, sont issues de l'inventaire permanent théorique. Corrélativement, aucune assistance sur site n'a pu être possible pour notre équipe. Ces éléments liés à un contexte exceptionnel, ne nous permettent pas d'obtenir une assurance suffisante des quantités comptabilisées à la clôture du 31 mars 2020.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon les modalités exposées dans la note 2.3 « Stocks » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'évaluation des stocks en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des stocks représente une part significative du total de l'actif, avec 42 % au 31 mars 2020.
- Si les marchandises et matières premières ne présentent pas de spécificité particulière en termes d'évaluation, la production et les en-cours de production suivent une méthodologie plus complète qui peut être une source d'erreur supplémentaire.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des stocks comptabilisés, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Vérification et appréciation de l'évolution des procédures de contrôle interne liées aux stocks et comparaison avec nos études précédentes ;
- Assistance à l'inventaire physique des stocks (exceptionnellement impossible à cette clôture, du fait du contexte Covid, réalisée cependant au semestre sur les échantillons et prototypes) ;
- Rapprochement des états de stocks avec la comptabilité ;
- Rapprochement des variations de stocks au bilan avec les comptes de P&L. ;
- Comparaison par sondage des quantités en stocks avec les fiches de comptage issues de l'inventaire physique (ne concerne pas les en-cours ; N/A cette année, cf. supra) ;
- Etude des marges, notamment pour détecter d'éventuelles anomalies ;
- Contrôle de la permanence des méthodes et de leur correcte application, et en particulier pour ce qui concerne :
 - o Les en cours : les frais de personnel, les couts des stylistes extérieurs, les proratas appliqués selon les collections, le taux de frais de style.
 - o La production : le cout unitaire, les couts accessoires, l'effet de change.
- Recherche d'anomalies dans le fichier de stock de production : quantité à zéro, quantité ou valeur négative, doublon, recalcul, etc. ;
- Vérification des couts d'achats par remontée aux factures d'achat et contrôle du taux de change appliqué ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.



Risque d'irrecouvrabilité des créances clients

Les créances clients sont dépréciées selon les modalités exposées dans la note 2.4 « Créances et dettes » de l'annexe aux états financiers. Nous avons retenu l'appréciation du risque d'irrecouvrabilité des créances clients en point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Le montant des créances clients représente une part significative du total de l'actif avec 40 % au terme de l'exercice considéré.
- Le secteur du textile et de l'habillement est considéré comme sinistré depuis plusieurs années, et les professionnels du secteur, notamment les multi-marques, font partie des clients de la SA GROUPE JAJ.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des dépréciations comptabilisées, notre approche d'audit a consisté à réaliser les travaux suivants :

- Etude de l'apurement post clôture d'une sélection de créances clients fondée sur leur importance mais également selon une sélection aléatoire ;
- Analyse des explications obtenues auprès de la direction en l'absence ou insuffisance de règlements reçus postérieurement à la clôture ;
- Suivi du dénouement des créances identifiées comme risquées lors des précédents exercices ;
- Appréciation du caractère risqué de l'antériorité des créances selon notre analyse, les réponses de la direction et l'historique des transactions avec la société ;
- Rapprochement de la dépréciation comptabilisée avec l'état détaillé ;
- Contrôle du calcul de la dépréciation comptabilisée selon la méthode exposée dans l'annexe aux états financiers ;
- Vérification que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 16 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la SA Groupe JAJ par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2014.

Au 31 mars 2020, le cabinet FIABILITY était dans la 6ème année de sa mission sans interruption, dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été



les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

CABINET FIABILITY

Représenté par Julien Tokarz

Commissaire aux comptes

Julien TOKARZ (20 Jul 2020 09:59 GMT+2)

SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° : 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2020



SA GROUPE JAJ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Actionnaire concerné : Indivision de Monsieur Maurice JABLONSKY

Modalités :

Au cours de l'exercice 2001/2002, Monsieur Maurice JABLONSKY a abandonné son compte-courant à hauteur de 457 347 € avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit que le remboursement de la somme de 457 347 € ne pourra devenir exigible que dans le cas d'un retour à meilleure fortune qui sera considéré comme atteint dès lors que la société Groupe JAJ, au cours de deux exercices consécutifs, aura réalisé un bénéfice net après impôts égal ou supérieur à un million d'euros. La créance devra être remboursée à partir de la clôture du deuxième exercice social faisant



apparaître les seuils ci-dessus fixés ; dans ces conditions, la somme devra être remboursée sur une période n'excédant pas deux ans, sans intérêt.


Fait à Paris, le 20 juillet 2020

CABINET FIABILITY

Représenté par Julien TOKARZ

Commissaire aux comptes


Julien TOKARZ (20 Jul 2020 10:38 GMT+2)



SA GROUPE JAJ

Société anonyme
Au capital de 3 560 939 €
RCS Bobigny n° 592 013 155

40 rue Beaumarchais
93100 MONTREUIL

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du Code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice
clos le 31 mars 2020



SA GROUPE JAJ

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 697 349 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code du commerce.

Fait à Paris, le 20 juillet 2020

CABINET FIABILITY

Représenté par Julien TOKARZ

Commissaire aux comptes


Julien TOKARZ (20 Jul 2020 09:48 GMT+2)



40-48 RUE BEAUMARCHAIS
93104 MONTREUIL CEDEX FRANCE

Téléphone 01 41 58 62 20

Télécopie 01 41 58 62 49

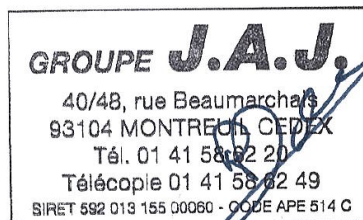
Internet : <http://www.jaj.fr>

ATTESTATION

Montreuil, le 30 Juin 2020

Je soussigné, Bruno DAUMAN, agissant en tant que président directeur général de la société Groupe JAJ domiciliée au 40 rue Beaumarchais 93100 Montreuil, SIRET 59201315500060, certifie que le montant global des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2019 – 2020 s'élève à 697 349 €.

Mr Bruno DAUMAN
Président directeur général





RESULTATS FINANCIERS ARRETE AU 31 MARS 2020

En date du 16 juillet 2020 le Conseil d'Administration du Groupe JAJ a arrêté les comptes de l'exercice 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020).

RESULTATS ANNUELS		
En milliers d'€	31-03-2020	31-03-2019
Chiffres d'affaires	20 158	22 706
Marge Brute Globale (%)	41.9%	38.3%
Excédent brut d'exploitation	336	328
En % du CA	1.7%	1.4%
Résultat d'exploitation	81	-26
En % du CA	0.4%	-0.1%
Résultat net	-169	167

Le chiffre d'affaires sur l'exercice est en recul de 11.2% sur l'exercice 2019/2020 et atteint 20.16m€.

L'année a été caractérisée par une saison hivernale profondément bouleversée par les mouvements sociaux qui ont fortement dégradé l'activité commerciale dès le mois de Novembre et qui ont fortement perturbé et pénalisé les ventes chez nos revendeurs et dans nos boutiques à enseigne Schott.

A cela s'est ajoutée une météo extrêmement peu favorable durant la période hivernale partout en Europe qui a eu un impact forcément négatif.

Et enfin, le Covid en Asie a eu comme conséquence un retard important dans l'arrivage de nos marchandises Printemps/Eté lors du dernier trimestre de notre exercice (janv-mars) qui ont été réceptionnées courant Mars avec parfois plus de deux mois de retard. Dix jours après la réception complète des marchandises, la France et de nombreux pays Européens rentraient en confinement et nous n'avons donc pu honorer une grande partie de nos commandes de la saison...

Conséquence de tous ces évènements exceptionnels, nous estimons un manque à gagner de 1.76M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice.

A noter qu'à cela s'ajoute toujours une réelle morosité du secteur textile qui affiche de nouveau une baisse sectorielle pour la treizième année consécutive.

Au-delà de ce climat négatif exceptionnel, la mutation du secteur de l'habillement est toujours en marche, notamment au niveau des circuits de distribution.

Avec des revendeurs indépendants en souffrance, des grands magasins dépendant fortement de la clientèle touristique, les ventes sur le web représentent le seul circuit en croissance, avec un dynamisme important, quelques soient les pays européens.

Pour Groupe JAJ, le marché français a connu une forte baisse des ventes (-19.5%), conséquence directe de la paralysie due aux grèves sur le territoire national alors que l'export affiche une croissance de +7.8%, conséquence du développement croissant de notre activité avec des acteurs majeurs du web comme Zalando ou encore Amazon UK.

En ce qui concerne les ventes par circuit de distribution, les magasins indépendants sont en croissance avec notamment de nouveaux référencements importants dans le domaine du sport, et représentent plus que 35% du CA (vs 29% en 18/19), alors que les ventes via les webstores pure player représentent désormais 21% de l'activité et ont connu un très léger fléchissement, notamment du à La Redoute alors que notre activité se porte en forte croissance avec les acteurs majeurs du web en Europe avec des partenariats renforcés pour les années à venir.

Les grands magasins ont connu une baisse significative de 22%, pour deux raisons principales : notre décision de réduire le nombre de magasins Galerie Lafayette en province référençant Schott (afin de maximiser nos budgets sur le magasin principal de Hausmann) et de la baisse significative de fréquentation et de chiffres d'affaires durant la dernière période hivernale du fait des mouvements sociaux ayant paralysé le trafic en magasin, notamment à Hausmann.

Les ventes au détail en revanche ont cru de 17% (boutique Schott + webstore Schott) et représente désormais 14% l'activité (vs 10% lors de l'exercice précédent).

Cette croissance aurait pu encore être davantage importante une fois de plus si le mois de Décembre, notamment, n'avait pas été si perturbé...

Nos boutiques ont néanmoins bien résisté en affichant une très légère baisse de 2% alors que notre webstore, qui est notre principal axe de développement et contributeur de marge, affiche une croissance de plus de 45%.

Groupe JAJ a pris le choix de maximiser à court terme les investissements sur le webstore Schott qui affiche de fort taux de croissance et qui demeure un très fort contributeur en terme de marge.

Il est désormais plus que nécessaire pour Schott de continuer à accélérer sur le digital via notre webstore et toujours via des partenaires revendeurs leaders (Zalando, Amazon, Asos, Redoute...), d'y développer également l'activité de Market place, qui génèrera également davantage de chiffre d'affaires à forte marge.

Il est à noter également que la partie discounting a été fortement réduite sur l'exercice, avec une maîtrise très saine de la gestion des stocks et une réduction drastique des opérations de déstockage générant le plus souvent des pertes.

Toutes ces actions ont contribué à une augmentation de 3.6 points du taux de marge brute globale.

Cette croissance et ce développement de la vente en direct démontrent l'attractivité et le potentiel toujours important de la marque et sa capacité à générer de la croissance via un circuit direct auprès des consommateurs.

En effet, les ventes via nos boutiques physiques et notamment notre webstore sont désormais au cœur de la stratégie d'entreprise.

Le taux de marge brute global s'améliore de 3.6 points par rapport à l'exercice antérieur. Ceci s'explique principalement par les quatre facteurs suivants :

- Les prix de ventes ont été augmentés cette année de +7% environ, en moyenne, contre +5% l'année précédente,

- Nous avons demandé des rabais à nos principaux fournisseurs plus importants que durant l'exercice précédent,
- Un effet mix très favorable suite à la croissance des ventes de notre site internet qui culmine à +45%. La marge brute de notre site internet est de 75%,
- Le changement de statut de notre ex-distributeur allemand : PANORAMA qui n'est plus distributeur mais agent. Par conséquent, nous avons récupéré sa marge sur l'exercice 19/20 contrairement à l'exercice antérieur.

L'EBE affiche un résultat positif de 336 K€ soit 1.7% du CA ce qui représente 0.3 points de plus par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par une économie de 184 K€ sur la logistique, une économie de 167 K€ sur les frais de structure et de moindre frais de personnel suite à une moindre embauche de commerciaux pour la tenue des boutiques éphémères.

Le Résultat d'Exploitation se monte à : +81 K€.

Le Résultat Net s'élève à : -169 K€. En effet, cette année nous n'avons pas bénéficié d'un Crédit Impôt Recherche, le plafond ayant été atteint, contrairement à l'année précédente où le CIR s'élevait à +140 K€.

PERSPECTIVES

Alors que le Covid a et aura des répercussions économiques mondiales qu'il est encore bien difficile de mesurer, Groupe JAJ reste confiant sur sa stratégie.

Nous misons énormément sur la refonte de notre webstore qui sera lancé en septembre avec en appui de nombreuses interactions avec les réseaux sociaux, des investissements sur le marketing digital et de nouveaux outils qui permettront d'accélérer la croissance des ventes sur notre site internet.

Nous assistons à une complète transformation du secteur où le poids des revendeurs indépendants multimarques se rétrécit d'années en années, où les chaînes de magasins ayant un parc de boutiques important sont en forte souffrance alors que le web affiche des croissances à deux chiffres.

Le confinement a accéléré encore davantage cette dynamique où l'achat de vêtements via le web attire de plus en plus de consommateurs.

Il est donc impératif pour Groupe JAJ, fort de l'attractivité de sa marque iconique Schott, de concentrer ses moyens au développement du digital et de consacrer ses investissements sur ce canal, en propre ou via nos principaux clients sur le web (an achat ferme et en market place).

Ces investissements se répartissent de la manière suivante :

- Refonte du webstore Schott
- Achat d'espace publicitaire sur le web, bannières, Google Ad...
- Acquisition de bases de données qualifiées, CRM, E-marketing, Omnicanal
- Réseaux sociaux (facebook, Instagram...) et création de contenu
- Développement de la marque en market place : Exclusivité pour JAJ de la revente de la marque Schott sur les market places type Amazon, Redoute...(interdiction de vendre la marque de la part des revendeurs Schott sur des market places).
- Développement de produits exclusifs et injection de nouveautés

Cette stratégie digitale nous permettra de compenser à moyen terme la baisse des multimarques, d'être davantage en lien direct avec les consommateurs et leurs attentes et de leur permettre d'avoir accès à la marque, même si celle-ci n'est plus présente dans leur ville ou département.

Concernant le développement de l'activité wholesale, de nouvelles opportunités sont en cours avec des acteurs majeurs de la distribution dans le domaine du sport qui ont pris désormais une place prépondérante dans la vente de produits mode, au détriment des multimarques de centre ville...

Si Groupe JAJ n'avait pas encore développé ce réseau, nous venons de démarrer des collaborations très intéressantes avec les deux acteurs majeurs de ce secteur. Les premiers résultats laissent entrevoir de belles perspectives de croissance.

L'année 2020/2021 sera forcément extrêmement perturbée compte tenu de la situation sanitaire, avec dorénavant et déjà près de deux mois sans activité.

Celle-ci aura des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la consommation des ménages.

Il est encore difficile d'afficher concrètement des prévisions de vente compte tenu du manque de visibilité sur les effets de la crise à court terme.

Néanmoins, Groupe JAJ en ayant renforcé depuis de nombreuses années ses partenariats avec les acteurs majeurs du web, qui se portent extrêmement bien, en concentrant ses investissements sur son webstore, en ne possédant pas en propre un parc de magasins conséquents et en développant un nouveau canal de distribution dynamique via des acteurs majeurs de la distribution spécialisé au départ dans le sport, nous

restons dans une position beaucoup moins délicate que beaucoup de nos concurrents ou autres marques de mode.

Des opportunités pour Schott seront donc à saisir dans cette période inédite.

Bilan Actif

Groupe JAJ

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 15/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2020	Net (N-1) 31/03/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	356 715	352 663	4 052	217
Fonds commercial	220 000		220 000	220 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	576 715	352 663	224 052	220 217
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	96 102		96 102	96 102
Constructions	765 865	751 733	14 132	24 746
Installations techniques, matériel et outillage industriel	59 908	58 458	1 449	2 233
Autres immobilisations corporelles	1 621 882	1 347 176	274 706	314 655
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 543 755	2 157 367	386 388	437 735
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 810		1 810	1 810
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	99 037		99 037	153 954
TOTAL immobilisations financières :	100 846		100 846	155 764
ACTIF IMMOBILISÉ	3 221 317	2 510 030	711 286	813 716
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 405 698		1 405 698	910 132
Stocks d'en-cours de production de biens	432 139		432 139	491 224
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	4 393 741		4 393 741	3 947 171
Stocks de marchandises	696 927		696 927	678 443
TOTAL stocks et en-cours :	6 928 504		6 928 504	6 026 970
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	622 478		622 478	638 965
Créances clients et comptes rattachés	7 024 330	414 910	6 609 420	4 236 222
Autres créances	1 087 480		1 087 480	1 314 600
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 734 287	414 910	8 319 377	6 189 787
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	120 000		120 000	120 000
Disponibilités	47 942		47 942	81 046
Charges constatées d'avance	264 636		264 636	984 204
TOTAL disponibilités et divers :	432 578		432 578	1 185 250
ACTIF CIRCULANT	16 095 370	414 910	15 680 460	13 402 006
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif	78 887		78 887	67 105
TOTAL GÉNÉRAL	19 395 574	2 924 940	16 470 633	14 282 828

Bilan Passif

Groupe JAJ

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 15/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2020	Net (N-1) 31/03/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 560 939	3 560 939	3 560 939
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	389 000	389 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(924 872)	(1 092 324)
Résultat de l'exercice	(168 995)	167 452
TOTAL situation nette :	2 856 072	3 025 067
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 856 072	3 025 067
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	131 412	93 783
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	131 412	93 783
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 955 864	1 993 464
Emprunts et dettes financières divers	228 088	258 358
TOTAL dettes financières :	2 183 952	2 251 822
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	968 644	752 464
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670 926	7 033 824
Dettes fiscales et sociales	1 438 630	1 022 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 220 999	103 686
TOTAL dettes diverses :	10 330 554	8 159 691
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	13 483 150	11 163 977
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	16 470 633	14 282 828

Compte de Résultat (Première Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 15/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2020	Net (N-1) 31/03/2019
Ventes de marchandises	2 765 825	857 887	3 623 712	2 031 257
Production vendue de biens	10 215 711	6 299 974	16 515 685	20 655 318
Production vendue de services	13 291	5 675	18 966	19 613
Chiffres d'affaires nets	12 994 826	7 163 536	20 158 362	22 706 189
Production stockée			387 485	(447 292)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 322	2 700
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			37 804	17 476
Autres produits			584 078	234 462
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 173 051	22 513 534
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 266 199	1 405 459
Variation de stock de marchandises			(18 484)	(15 489)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			136 282	157 465
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(495 566)	(717 677)
Autres achats et charges externes			15 678 786	17 322 563
TOTAL charges externes :			16 567 217	18 152 321
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			251 875	95 489
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 424 667	2 579 038
Charges sociales			965 934	1 103 944
TOTAL charges de personnel :			3 390 602	3 682 982
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			90 403	110 729
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			52 693	63 871
Dotations aux provisions pour risques et charges				(6 898)
TOTAL dotations d'exploitation :			143 096	167 702
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			739 169	441 480
CHARGES D'EXPLOITATION			21 091 960	22 539 974
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			81 092	(26 440)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Groupe JAJ

Période du 01/04/19 au 31/03/20
Edition du 15/07/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2020	Net (N-1) 31/03/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	81 092	(26 440)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	32 700	499 118
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	32 743	499 119
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	37 629	93 783
Intérêts et charges assimilées	132 462	185 627
Différences négatives de change	10 236	182 582
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	180 327	461 992
RÉSULTAT FINANCIER	(147 584)	37 128
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(66 493)	10 688
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(35 860)	96 115
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	(35 860)	99 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 642	82 350
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	66 642	82 350
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(102 502)	16 764
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(140 000)
TOTAL DES PRODUITS	21 169 934	23 111 768
TOTAL DES CHARGES	21 338 929	22 944 316
BÉNÉFICE OU PERTE	(168 995)	167 452

SOMMAIRE DE L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1 - Faits caractéristiques

2 - Règles et méthodes comptables

3 Tableaux :

- Immobilisations
- Amortissements
- Provisions inscrites au bilan
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Variation détaillée des stocks et encours
- Produits à recevoir
- Détails des charges à payer
- Détails des charges constatées d'avance
- Composition du capital social
- Variation des capitaux propres
- Chiffre d'affaires
- Ventilation du résultat
- Allègement de la dette future d'impôt
- Effectif moyen
- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires aux Comptes

ANNEXE SOCIALE

Le bilan qui vous est présenté a une durée de 12 mois et recouvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

L'exercice 2019/2020 présente une diminution de son chiffre d'affaires passant de 22.7 millions d'euros à 20.2 millions d'euros. Cette diminution s'explique par les effets dus aux grèves sociales nationales pour 510 K €, aux blocages des ports français en janvier 2020 ainsi qu'à l'épidémie du coronavirus pour 1.25 millions d'euros.

L'épidémie du coronavirus, en plus de la perte de chiffre d'affaires de 1.25 millions d'euros, a également provoqué l'augmentation des créances du poste client induit par les difficultés des clients de s'acquitter de leurs créances, ainsi qu'une hausse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales engendrée par ces effets.

Nous pouvons considérer que l'exercice 2020/2021 sera également impacté par l'épidémie coronavirus engendrant une baisse de l'activité notamment en raison de l'arrêt de l'activité entre le 16 Mars 2020 et le 11 Mai 2020.

2. Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 modifié du 29/11/1983- articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014 . La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont conformes d'une part au Règlement CRC 04-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, d'autre part au Règlement CRC 02-10 (modifié par le règlement CRC 03-07) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et la règle de décomposition par composants a été appliquée.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'utilité du bien. Les biens sont amortis linéairement, hormis le matériel de bureau qui fait l'objet d'un amortissement dégressif.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels dissociés 1 an
- Droits de distribution exclusive 2 à 4 ans
- Frais de concept boutique 5 ans
- Constructions 20 ans
- Agencements aménagements des constructions 10 ans
- Installations diverses 3 à 10 ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s’analysent de la manière suivante :

	Valeur brute au 01/04/19	Acquisitions ou virements de poste à poste	Remboursements, cessions ou annulation	Valeur brute au 31/03/20
Titres de participation	1 810			1 810
Dépôts et cautionnements	153 954	1 624	56 541	99 037
TOTAL	155 764	1 624	56 541	100 847

a) Titres de participation

Des titres de participation BRED sont détenus par Groupe JAJ au 31/03/20.

b) Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement des dépôts de garantie sur des contrats de location et les boutiques.

2.3 – STOCKS

a) Stocks de marchandises

Les marchandises en stock ont été évaluées à leur coût d’acquisition selon la méthode du FIFO. La valeur brute des marchandises comprend le coût d’achat et les frais accessoires. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

b) Stocks de produits finis

Les produits finis en stock ont été évalués à leur coût de revient selon la méthode du FIFO. La valeur brute des produits finis comprend le coût d’achat de la matière première et de la sous-traitance fabrication, les frais accessoires et les frais de collection. Les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

Cette année, il n'y a aucune dépréciation des stocks. En effet, un partenariat avec la société « Mick Shoes » a été conclu, stipulant qu'elle s'engage à reprendre nos stocks restant à un tarif préférentiel qui nous permet de déstocker les produits avec un profit. D'autre part, les stocks restants sont mis en vente dans la boutique de Talange.

c) En-cours de production

Les modèles effectués dans la perspective d'une collection de vêtements présentée et offerte à la vente au cours de l'exercice suivant sont valorisés et comptabilisés en en-cours de production à la clôture de l'exercice à hauteur des frais de conception qui ont été engagés. Ces frais incluent les frais de style externes et internes (salaires et charges sociales versés au personnel participant à la création).

Au 31/03/2020 les encours de production s'élèvent 432 139€.

2.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité.

Les créances clients faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont dépréciées à 50 % du montant HT.

2.5 – AFFACTURAGE

Au 31/03/2020 les créances clients cédées à « BNP Factor » se montent à (750 417) €.

Dans les autres créances la retenue de garantie de « BNP Factor » s'élève à 230 520 €, les cessions indisponibles pour – 3 332 €.

2.6- CRÉANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

- | | |
|--|-------------|
| • Créances clients et comptes rattachés | 75 782 € |
| • Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 587 608 € |

2.7- OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les dettes vis-à-vis des fournisseurs de marchandises sont pour l'essentiel évaluées sur la base du taux de change à la clôture ou le cas échéant selon le taux de couverture.

Les créances, les disponibilités et les dettes non couvertes à terme sont évaluées sur la base du taux de change à la clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes est portée au bilan en « écart de conversion ».

2.8- RISQUES DE CHANGE

Au 31/03/2020, l'état des positions de la société face au risque de change peut se résumer ainsi :

BILAN	-2 812 746 \$
Dettes fournisseurs en devises	-2 758 809 \$
Autres dettes	\$
Liquidités en devises	- 53 937 \$
HORS BILAN	7 400 000 \$
Achats à terme de devises	7 400 000 \$
DIFFERENTIEL	4 587 254 \$

2.9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les autres achats et charges externes d'un montant total de 15 678 786 € contre 17 322 563 € au 31/03/2019, correspondent principalement :

	31/03/2020	31/03/2019
Frais de collection, sous-traitance	11 204 210	12 735 582
Prestations logistiques	426 566	667 493
Locations et charges locatives (hors crédit-bail)	288 619	328 152
Location entrepôt de stockage	335 275	332 447
Entretien réparation	133 672	128 673
Assurances	67 875	104 607
Commissions	679 954	568 159
Rémunération affacturage	123 059	193 284
Honoraires (1)	217 163	304 093
Publicité, salons	830 890	585 495
Transport	869 379	821 371
(1) dont honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat pour 37 000 € au 31/03/20 et 37 000 € au 31/03/19.		

2.11-AUTRES CHARGES

Ce poste comprend également des royalties au titre de la licence " SCHOTT ", pour 591 922 € lesquelles ont été calculées comme suit :

- e) pour les produits textiles, au taux de 3 %.
- f) pour les produits cuirs, au taux de 5% sur toutes les ventes sauf l'Italie, Japon, Canada et USA où le taux est de 0%.
- g) Au taux de 1.5% pour les ventes à 3 discounters.
- h) Au taux de 2.5% sur les cuirs et 2.5% pour les autres ventes, sur le site web Schott.

Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat d'exploitation.

Les gains de change se montent à 220 920 €.

Les pertes de changes se montent à 147 075 €.

2.12- RESULTAT FINANCIER

La société comptabilise l'essentiel de ses achats de marchandises facturés en dollars au taux de couverture. Les achats, libellés en devises, non couverts sont comptabilisés selon le cours moyen de change du mois précédant la facture. Lors du règlement, les gains ou pertes de change sont constatés en résultat financier.

Les gains de change se montent à 32 700 €.

Les pertes de changes se montent à 10 236 €.

Les charges financières s'analysent principalement en :

- Intérêts d'emprunt pour 8 894 €
- Frais d'escompte et découvert pour 63 088 €
- Commissions de financement pour 60 481 €
- Dotation à la provision de pertes de change pour 47 865 €

2.13- RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux vols, colis perdus, marchandises abimées pour 10 160 €, ainsi qu'à des régularisations comptables pour 67 191 €.

2.14- IMPOT SUR LES SOCIETES

Au 31/03/2020, il a été imputé sur le résultat fiscal, un déficit fiscal de 223 302 €.

La société dispose d'un déficit fiscal reportable de 3 531 592 €.

2.15- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune transaction n'a été conclue avec les parties liées.

3. Tableaux

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II		571 890		4 825
Immobilisations corporelles				
Terrains		96 102		
Constructions sur sol propre		765 865		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		59 908		
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 305 655		3 466
Matériel de transport		26 979		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		251 182		34 600
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		2 505 689		38 066
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 810		
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières		153 954		1 624
Total IV		155 764		1 624
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		3 233 343		44 515
Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin de situation	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			576 715	
Immobilisations corporelles				
Terrains			96 102	
Constructions sur sol propre			765 865	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			59 908	
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 309 121	
Matériel de transport			26 979	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			285 782	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		0	0	2 543 755
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 810	
Autres titres immobilisés (actions propres)				
Prêts et autres immobilisations financières			56 541	99 037
Total IV		0	56 541	100 846
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0	56 541	3 221 317

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en debut d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et dévelop.				
Total I				
Autres immobilisations incorporelles	351 673	990		352 663
Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	741 119	10 614		751 733
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. Générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 675	784		58 458
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 088 658	50 202		1 138 860
Matériel de transport	19 729	3 000		22 729
Matériel de bureau et informatique, mobilier	160 774	24 813		185 587
Emballages récupérables et divers				
Total III	2 067 954	89 413	0	2 157 367
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 419 627	90 403	0	2 510 030

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises situation	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change	93 783	37 629		131 412
Autres provisions pour risques et charges				
Total I	93 783	37 629	0	131 412
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur autres immobilisations financières	3 887		3 887	0
Provisions sur stocks et en-cours				
Provisions sur comptes clients	362 217	52 693		414 910
Total II	366 104	52 693	3 887	414 910
TOTAL GENERAL (I + II)	459 887	90 322	3 887	546 322
	- d'exploitation	52 693	0	
	Dont dotations et reprises : - financières	37 629	0	
	- exceptionnelles		0	

ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES ET DETTES				
Cadre A				
ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	99 037		99 037	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	941 347		941 347	
Autres créances clients	6 082 982	6 082 982		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	29 593	29 593		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfiques	555 625	555 625		
Taxe sur la valeur ajoutée	200 103	200 103		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 912	30 912		
Divers				
Groupe et associés (2)		0		
Débiteurs divers	271 248	271 248		
Charges constatées d'avance	264 636	264 636		
TOTAL	8 475 483	7 435 098	1 040 384	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>				
Cadre B				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 955 864	1 955 864		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	64 730	64 730		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 670 926	7 670 926		
Personnel et comptes rattachés	186 138	186 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	352 348	352 348		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	819 122	819 122		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	81 022	81 022		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	163 358	163 358		
Autres dettes	1 220 999	1 220 999		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 514 506	12 514 506	0	
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés</i>				

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN-COURS

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	diminution
Matières premières, approvisionnements	1 405 698	910 132	495 566	
En-cours de production de biens	432 139	491 224		59 085
Produits finis	4 393 741	3 947 171	446 570	
Marchandises	696 927	678 443	18 484	
TOTAL	6 928 505	6 026 970	960 620	59 085

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/20	31/03/19
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	375 101	215 230
Autres créances	555 625	504 904
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	930 725	720 134

DETAILS DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 23)

	31/03/20	31/03/19
Intérêts courus non échus		
Intérêts courus		
Intérêts courus sur emprunts		
Total	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	744 955	408 053
Total	744 955	408 053
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provisions congés payés	181 947	175 734
Personnel salaires à payer	4 191	27 771
Charges sociales congés à payer	90 973	87 867
Charges sociales sur salaires	0	0
Etat charges à payer	64 224	46 595
Total	341 335	337 967
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Frs immob à recevoir		
Total	0	0
Autres dettes		
Avoirs à établir	9 177	75 939
Total	9 177	75 939
TOTAL GENERAL	1 095 467	821 959

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/03/20	31/03/19
Charges d'exploitation constatées d'avance	95 409	85 886
Charges financières constatées d'avance		
Achats comptabilisés d'avance	169 227	898 318
TOTAL GENERAL	264 636	984 204

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1) Charges constatées d'avance

Elles se composent de charges d'entretien, location, assurances, publicité.....

2) Achats constatés d'avance

Ils correspondent à de la marchandise non rentrée en stock majorée des droits de douane, des frais de transport et d'assurances.

En outre, elles comportaient à hauteur de 421 618 euros les échantillons des collections futures au 31/03/19, les échantillons sont comptabilisés en stocks au 31/03/2020.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Différentes catégories de titres (toutes de valeur nominale 1€)	Nombres de titres	
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice
Actions nominatives à droit de vote simple	88 200	88 200
Actions nominatives à droit de vote double	1 860 786	1 860 786
Actions au porteur	1 611 953	1 611 953
Total	3 560 939	3 560 939

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/19	3 025 067
Perte au 31/03/20	-168 995
Capitaux propres au 31/03/20	2 856 072

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 20 158 362 euros se répartit par secteur géographique, gros et détail et en pourcentage du chiffre d'affaires total comme suit:

	C.A	Pourcentage
CA COMMERCE DE GROS		
France, ventes de marchandises	2 765 825	13.72%
France, prestations de service	13 291	0.07%
Export, ventes de marchandises	857 887	4.26%
Export, prestations de service	5 675	0.03%
CA COMMERCE DE DETAIL		
France détail SCHOTT	1 342 421	6.66%
CA PRODUCTION		
France, ventes de produits finis	8 873 290	44.02%
Export, ventes de produits finis	6 299 974	31.25%
Chiffre d'affaires total	20 158 364	100.00%

VENTILATION DU RESULTAT	Résultat avant impôt	Impôt
(Code du Commerce Art. R123-198)		
Résultat courant	-66 493	
Résultat exceptionnel	-102 502	
Crédit d'impôt recherche	0	
Résultat comptable	-168 995	

ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	
Organic	
Ecart OPCVM	
Frais d'escompte	
Provision risque de change	
Ecart de conversion passif	
Allègement de la dette future d'impôt	0

EFFECTIF MOYEN		
Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	35	
Ouvriers	-	
TOTAL	48	
REMUNERATION DES DIRIGEANTS		
Au cours de l'exercice, il a été attribué 248 696 € de salaires bruts		

ENGAGEMENTS FINANCIERS	
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	1 480 689
Hypothèque	2 700 000
Nantissement OPCVM	
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune	457 347
Retraite	85 372
TOTAL	4 723 408
Engagements réciproques	
Achats devises à terme	6 559 482
USD 7 400 000	
Crédits documentaires	1 587 608
TOTAL	8 147 090
Engagements de retraite	
La Société a souscrit auprès de la Société Générale un contrat retraite destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière.	
Son obligation vis-à-vis des salariés est externalisée et comptabilisée par le biais d'appels de cotisation. L'engagement de retraite était évalué à 159 230 € au 31.03.2017, couvert partiellement par le contrat d'assurance IFC valorisé à 74 925 €; ainsi, l'engagement résiduel s'élève à 85 372 €.	

COMMISSAIRES AUX COMPTES				
	Honoraires Contrôle légal des comptes annuels		Mission exceptionnelle	
	31.03.20	31.03.19	31.03.19	31.03.18
Sarl FIABILITY 19 rue Pierre Semard 75009 Paris RCS Paris 484 880 422	37 000	37 000		